

Division des écoles

Orléans, le 30 juin 2026

Affaire suivie par :
Nina DIRIDOLLOU-CARLI
Tél : 02 38 24 29 20
Mél : nina.diridollou@ac-orleans-tours.fr

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Loiret
à

19, rue Eugène Vignat
45043 ORLEANS Cédex

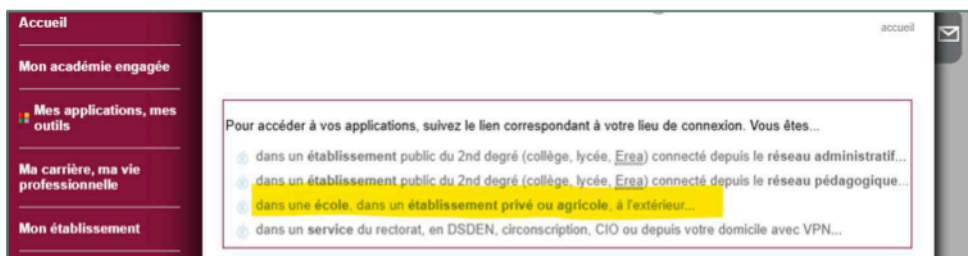
Mesdames et Messieurs les enseignants du premier
degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteur(trice)s de l'Education nationale

Objet : Procès-verbal d'installation – procédure

Vous trouverez ci-après la procédure relative à votre procès-verbal d'installation édité suite à la publication du mouvement, lequel va être nécessaire à votre prise en charge financière :

- Se connecter sur votre portail ARENA (site de l'académie d'Orléans-Tours) > cliquer sur « *dans une école, dans un établissement privé ou agricole, à l'extérieur...* »



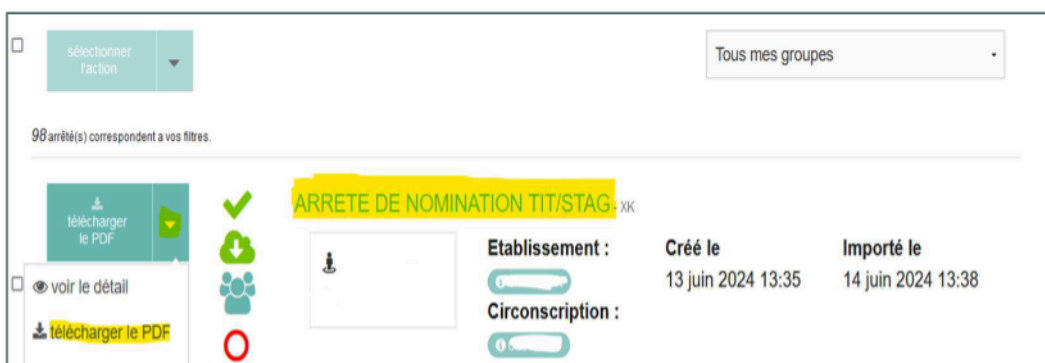
Une fois sur la page d'accueil, se rendre tout en bas de celle-ci jusqu'à « Structure et personnels » et cliquer sur « Gestion RH »



Aller sur l'onglet « Agape Arrêtés en ligne » et cliquer sur « accéder »



- Télécharger l'arrêté intitulé « ARRETE DE NOMINATION TIT/STAG » (malgré une désignation différente, il s'agit bien du procès-verbal d'installation)



- l'éditer en **2 exemplaires** et le **signer, sans y apporter aucune modification, à la date du 1^{er} septembre 2026**
- transmettre les 2 exemplaires **signés à votre circonscription de rattachement** (ou DSDEN du Loiret pour les remplaçants gérés en département). Le secrétariat ventilerà les 2 exemplaires comme suit :
 - 1 exemplaire pour vous
 - 1 exemplaire pour le SAGIPE (Service Académique de Gestion Individuelle des Personnels des Ecoles)
- Délai de rigueur pour effectuer cette démarche : **Vendredi 4 septembre 2026**

Important : cette démarche n'est nécessaire que si vous avez changé d'affectation à la rentrée 2026 ou avez été maintenu sur un poste occupé provisoirement en 2025-2026.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la DASEN du Loiret et par délégation
Pour le Secrétaire Général
La Cheffe de la division des écoles

Nina DIRIDOLLOU-CARLI